



Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du Jeudi 18 février 2021 à 19h30

Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de septembre, en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.

<i>Convocation :</i>	<i>Affichage :</i>	<i>Nb de Conseillers :</i>	<i>Membres excusés :</i>
04/02/2021	04/02/2021	<i>En exercice : 15 Présent (s) : 13 Votant (s) : 13 Pouvoir (s) : 0 Absent (s) : 2</i>	<i>M. DOPPLER Kévin M. POPOVITCH Sébastien</i>

Objet : rénovation des toitures du bâtiment abritant les écoles élémentaires et isolation des combles au droit des appartements situés dans le bâtiment des écoles primaires.

- Vu la vétusté des toitures à l'école primaire,
- Vu la déperdition de chaleur,
- Vu la Commission des Biens communaux du 16/2/2021,
- Vu la clôture de l'appel à projets de la DSIL 2021 qui est fixée au 26/2/2021, donc urgence pour le dépôt du dossier de subvention,
- Vu les devis présentés par M. le Maire et par M. Albert HARTMANN qui donnent les explications nécessaires, notamment quant aux chiffres des résistances thermiques,
- Etant donné la nécessité de remplacer rapidement les tuiles, pour vétusté et dangerosité,
- Etant donné la nécessité d'isoler les combles de ce bâtiment pour des raisons d'économie d'énergie,

Le Conseil Municipal APPROUVE ce projet et DECIDE de retenir :

- Le devis de la Société Aimé FLUCK pour la rénovation des toitures du bâtiment abritant les écoles élémentaires du village pour 42.645,34 euros HT ; soit 51.174.41 euros TTC,

- Le devis de la Société Aimé FLUCK pour l'isolation des combles au droit des appartements situés dans le bâtiment des écoles primaires pour 17.464,80 euros HT ; soit 18.446,24 euros TTC.

Il charge le Maire de signer les devis en question et de faire procéder aux travaux dès les grandes vacances.

Les travaux comprennent :

1. Échafaudage et mise en sécurité – dépose des matériaux vétustes – fourniture et pose de la zinguerie – fourniture et pose d'un écran sous toiture – fourniture et pose de bois de charpente, de planches de rives... - auvent de porte – fourniture et pose de la couverture avec des tuiles mécaniques
2. Fourniture et pose lot isolation du plancher - fourniture et pose lot isolation toiture - fourniture et pose de bois de charpente, de planches de rives...

Le conseil municipal charge le Maire de mener à bien cette affaire en l'autorisant à prendre ses dispositions financières et techniques et en lui donnant l'accord pour signer tout document à ce propos.

Le conseil municipal ADOPTE donc l'opération dans sa globalité pour 60.110,14 euros HT – 69.620,65 euros TTC et APPROUVE les modalités de financement, sur les fonds propres de la commune + éventuellement une subvention DSIL ou DETR. Les membres du conseil municipal sollicitent la subvention et chargent le maire d'adresser un dossier à la Préfecture.

- **Plan de financement :**

Dépenses	Montant HT	Aide publique et Autofinancement fonds propres	Montant HT
Rénovation des toitures du bâtiment abritant les écoles élémentaires	42.645,34 €	DSIL/DETR	24.043 €
Isolation des combles au droit des appartements situés dans le bâtiment des écoles primaires	17.464,80 €		
		Autofinancement	36.067 €
TOTAL ARRONDI	60.110 €		60.110 €

Adopté	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Publication et transmission à la sous- préfecture faites le 19/02/2021

Le Maire, Patrick GIRARD